

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact pour un projet 020653/KK P

Réalisation d'un complexe sportif – commune de Meschers sur Gironde

Note environnementale :

Le terrain d'assiette du projet est situé en partie dans le lotissement d'activités « Les Bocages » et sur un terrain privé. D'anciens vestiaires de foot, devant être démolis, sont présent sur la partie située hors du lotissement. Le reste du terrain est vierge de toute construction. L'unité foncière ne présente pas de végétation remarquable, de haie structurante, d'arbre à conserver ni d'habitat naturel particulier. Aucun indice de présence d'espèce floristique protégée ou patrimoniale n'a été relevé.

De même, aucune présence particulière de faune n'a été constatée sur le site. Le terrain ne comporte ni mare, ni fossé en eau, ni zone humide apparente. En conséquence, les enjeux écologiques du site sont considérés comme faibles.

Le projet entraînera principalement une artificialisation du sol liée à la construction du bâtiment. Le stationnement aérien est toutefois entièrement réalisé sur les deux parcelles déjà intégrées au lotissement, ce qui limite l'extension des aménagements au-delà du périmètre prévu à cet effet.

Les impacts potentiels concernent essentiellement :

- la suppression de la couverture herbacée existante ;
- l'imperméabilisation partielle des sols ;
- le ruissellement des eaux pluviales ;
- les nuisances temporaires liées au chantier.

Afin de réduire ces impacts, les espaces non bâtis seront maintenus ou traités en espaces verts, les plantations prévues seront composées d'essences adaptées au contexte local et les emprises de chantier seront limitées au strict nécessaire.

La gestion des eaux pluviales sera assurée directement sur la parcelle. Les eaux de toiture seront collectées puis dirigées vers des noues d'infiltration. Les places de stationnement seront réalisées en enrobé drainant, permettant également l'infiltration des eaux de pluie au plus près de leur point de chute.

Ces dispositions permettront de limiter les rejets vers le réseau public, de réduire le ruissellement et de favoriser l'infiltration naturelle des eaux dans le sol.

Au regard de la faible sensibilité écologique du terrain et des mesures prévues, le projet ne devrait pas générer d'impact environnemental significatif. Aucune mesure compensatoire particulière n'apparaît nécessaire.